

S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Objectif :

Identifier les risques psychosociaux comme risque professionnel
Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux
Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions

Public :

Toute personne susceptible, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Pré-requis :

Il est conseillé au participant d'avoir suivi la formation « compétences de bases en prévention » ou « acquérir des bases en prévention des risques professionnels »

Contenu :

Définition des RPS
Causes, effets et atteintes à la santé des RPS
Approche juridique et réglementaire
Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS

Modalités de mise en œuvre :

Apports de connaissances, exposés

Durée de la formation :

2 jours soit 14 heures

Effectif stagiaires :

12 participants maximum

Evaluation :

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation, validant les acquis.